



COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2013

L'an deux mille treize et le dix huit octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du Conseil, à la Mairie, sous la présidence de Madame Agnès CONSTANT, Maire de la Commune.

Date de convocation: le 11 octobre 2013
Nombre de conseillers en exercices: 19

Nombre de conseillers présents : 16
Nombre de voix : 18

- Étaient présents : Agnès CONSTANT, **Maire ;**

Jean Luc DARMANIN, Christian CLAPAREDE, Monique GIBERT, Fabienne GALVEZ, Jean FABRE, **Adjoints ;**
Francis ALANDETE, Michèle DONOT, Jacques GAZAGNES, Bernard GOMBERT, Patrice LAVAUX, Thierry LUCAT, Marie Philippe PRIEUR, Sébastien SOULIER, Pascal SOUYRIS, Michel TANGUY, **Conseillers ;**
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Étaient absents excusés : François MOSSMANN, Sylvette PIERRON ;

- Absents non excusés: Romain AUGIER ;

- Procurations : Sylvette PIERRON à Jean FABRE ;
François MOSSMANN à Michel TANGUY ;

- Secrétaire de séance : Michel TANGUY ;

La séance est ouverte à 19 heures en raison d'une visite de Madame la Sous Préfète.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE :

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Délégation au Maire : décision municipale :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22, L 2122-23, L 2132-1 et L 2132-2 ;

Vu la délibération du 27 juin 2008 ;

Vu la délibération 2010/02 du Conseil Municipal en date du 29 janvier 2010, attribuant à Madame le Maire délégation pour ouvrir des lignes de trésorerie sous réserve du respect des limitations prévues par le Conseil Municipal ;

Vu l'offre ligne de trésorerie formulée par Le Crédit Agricole du Languedoc.

DECIDE

Article 1 : De souscrire auprès du Crédit Agricole du Languedoc un contrat visant à ouvrir une ligne de trésorerie de 200 000,00€ utilisable par tirages, sous les conditions suivantes :

- Durée : 364 jours
- Date d'effet du contrat : 07 septembre 2013
- Date d'échéance du contrat : 06 septembre 2014
- Taux : 3,121% (sur l'index euribor 3 mois moyenné du mois Juillet de 2013)
- Base de calcul : Exact / 360 jours
- Date de valeur débit : jour d'émission du virement
- Commission d'engagement : 0,20% du montant de la ligne soit 400€
- TEG : 3,321%
- Tirage minimum : 20 000,00€
- Modalités de fonctionnement :
- Virement le même jour ou en J+1 ouvré si réception après 10h

Article 2 : Le Conseil Municipal sera informé de la présente décision dès sa prochaine séance.

2013-47 – 07-21 / Décision Modificative n°4 :

Madame le Maire propose de modifier le budget primitif M14 de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT							
Recettes				Dépenses			
Chap	Intitulé	Montant	Motif	Chap	Intitulé	Montant	Motif
70 704	travaux	9 117,00 €	remb particulier	O11 60611	Eau	48 000,00 €	Fuite
70 70632	redevance à caractère de loisirs	9 815,00 €	Effectifs + CEJ	O11 60621	Combustibles	8 000,00 €	Crédits supplémentaires
70 7067	périscolaire	5 850,00 €	Effectifs + CEJ	O11 60623	Alimentation	2 500,00 €	Crédits supplémentaires
74 7411	DGF	5 652,00 €	Crédits supplémentaires	O11 60631	Produits d'entretien	7 000,00 €	Crédits supplémentaires
74 74121	Dot solidarité rurale	7 926,00 €	Crédits supplémentaires	O11 60632	F. de petits équipements	16 000,00 €	Travaux en régie
74 74127	Dot nationale péréquation	10 595,00 €	Crédits supplémentaires	O11 611	Contrats Prestations service	7 000,00 €	Crédits supplémentaires / Convention ADS
74 74718	Autres	26 502,00 €	emplois aidés	O11 61523	Entretiens voies et réseaux	6 000,00 €	Crédits supplémentaires
74 74748	particip des autres communes	1 945,00 €	Crédits supplémentaires	O11 61551	Entretiens véhicules	3 000,00 €	Crédits supplémentaires / Agrandissement flotte véhicule + avaries
74 74831	dotation compensation Tp et	-72,00 €	moins value	O11 6184	Versement des organismes de formation	2 500,00 €	CEJ – BAFA/BAFD
74 74834	etat/compensation taxe foncière	-1 648,00 €	moins value	O12 6218	Personnels ext	300,00 €	Hausse des effectifs + réajustement
74 74835	comp exonération taxe hab	299,00 €	Crédits supplémentaires	O12 6332	FNAL	50,00 €	
74 74838	autres attributions	5 997,00 €	FPIC	O12 6336	Cotisations CNG	-2 500,00 €	
74 7484	dotation recensement	4 412,00 €		O12 6338	Autres impôts et taxes	300,00 €	
75 752	Autres produits gestion courantes	5 680,00 €	locations supplémentaires	O12 6411	Personnels titulaires	73 400,00 €	
77 7788	Produits exceptionnels	41 042,00 €	Remboursement convention passage EDF EN + de	O12 6413	Personnels non titulaires	26 050,00 €	
				O12 64162	Emploi d'avenir	11 150,00 €	Participation microcrèche 2012 – crédits supplémentaires (assoc + école privée)
				O12 64168	Autres	9 300,00 €	
				O12 6451	URSSAF	4 600,00 €	
				O12 6454	ASSEDIC	1 600,00 €	
				O12 6475	Médecine du travail	15,00 €	
				65 6574	Subv Fonct pers. Droit privé	18 000,00 €	annulation de titre
				67 678	Charges exceptionnelles	2 000,00 €	
				O23	Virement section investissement	-111 153,00 €	
TOTAL		133 112,00 €		TOTAL		133 112,00 €	

INVESTISSEMENT							
Recettes				Dépenses			
Chap	Intitulé	Montant	Motif	Chap	Intitulé	Montant	Motif
O21		-111 153,00 €		Op 43 - 2135	Bâtiments communaux	5 000,00 €	Crédits supplémentaires
Op 64 - 1321	Boulodrome	4 900,00 €	Subvention Etat	Op 48 - 2184	Acquisition matériels	20 000,00 €	Crédits supplémentaires (mobiliers et équipements)
Op 69 - 1323	Extension école Jules Ferry	12 000,00 €	Subvention CG 34 (proratisé au montant des travaux réalisés)	Op 58 - 2313	Réseau eaux pluviales 2011	-32 953,00 €	moins value
Op 66 - 1348	Autres	23 876,00 €	Convention PUP - participation établissements périscolaires	Op 64 - 2313	création d'un boulodrome	-4 939,00 €	moins value
Op 69 - 1348	Autres	26 924,00 €	convention PUP (participation établissements scolaires)	Op 66	Extension Jean Moulin	92 000,00 €	Crédits supplémentaires - Avenants / intégration des travaux VRD dans l'opération
1348	Autres	26 000,00 €	Participation urbanisme - Réfection des chaussées Mas Boudet	Op 68	Salle Polyvalente	29 000,00 €	crédits supplémentaires - Avenants / hors pénalités de retard
16813	Autres emprunts particuliers	-4 268,00 €	Remboursement travaux électriques imputé en fonctionnement	Op 69 - 2313	Extension Jules Ferry	-165 755,00 €	2ème phase des travaux sur l'exercice 2014
				Op 70	Réseaux divers 2012	5 826,00 €	Solde opération électrification 2012
				Op 72 - 2313	Programme voirie 2013	20 000,00 €	Dotations supplémentaires
				Op 74 - 2313	Mise en accessibilité accès EHPAD	30 100,00 €	Réaffectation programme éclairage public
				Op 73 - 2313	réseaux divers 2013	-20 000,00 €	Réaffectation éclairage public
TOTAL		-21 721,00 €		TOTAL		-21 721,00 €	

Madame le Maire propose de modifier le budget primitif M49 de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT							
Recettes				Dépenses			
Chap	Intitulé	Montant	Motif	Chap	Intitulé	Montant	Motif
74	- Subvention d'exploitation	4 860,00 €	Prime Agence de l'eau	O11	- Fournitures d'entretien	1 682,00 €	Crédits supplémentaires
778	- autres produits exceptionnels	182,00 €	remboursement SIEVH 2012	O11	- Autres matières fournitures	1 680,00 €	Crédits supplémentaires
				O11	- Sous traitance générale	1 680,00 €	Crédits supplémentaires
				67	- titres annulés	1 750,00 €	Crédits supplémentaires
				O23	Virement section investissement	-1 750,00 €	équilibre
TOTAL		5 042,00 €		TOTAL		5 042,00 €	

INVESTISSEMENT							
Recettes				Dépenses			
Chap	Intitulé	Montant	Motif	Chap	Intitulé	Montant	Motif
O21		-1 750,00 €	équilibre	Op 11	Matériels d'exploitation	-1 750,00 €	Crédits non utilisés
TOTAL		-1 750,00 €		TOTAL		-1 750,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

° De valider les inscriptions budgétaires présentées :

- + 133 112€ en section de fonctionnement du budget principal ;
- - 21 721€ en section d'investissement du budget principal ;
- + 5042€ en section d'exploitation du budget assainissement ;
- - 1750€ en section d'investissement du budget assainissement ;

2013-48 – 05-07 / Rapport sur le Prix et la Qualité des Services du Syndicat Centre Hérault :

Vu les articles L. 2224-5 et L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2000-404 en date du 11 mai 2000 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ;

Madame le Maire présente le rapport sur le prix et qualité des services du Syndicat Centre Hérault, toutes les précisions sur les actions entreprises, les indicateurs techniques et financiers de l'activité de ce service en 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel du Syndicat Centre Hérault sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2012.

2013-49 – 05-08 / Avenant à la convention ADS : mission accessibilité :

Vu la délibération n°2011-42 – 05-04 du 28 mai 2011 portant « Convention avec la CCVH concernant l'instruction du droit des sols » par laquelle le Conseil Municipal validait le principe de mise à disposition des services de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault dans le cadre de l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols et autorisait la signature de la convention pour l'instruction technique des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols ;

Vu la délibération n°2012-72 – 05-11 du 26 octobre 2012 portant avenant à la convention ADS ;

Vu la délibération du 30 octobre 2013 de la CCVH intégrant la mission accessibilité au service ADS ;

Vu le retrait des services de la DDTM de la mission d'assistance technique aux collectivités concernant le volet accessibilité de l'instruction des demandes d'urbanisme, à compter du 1er septembre 2013 ;

Madame le Maire propose de valider le projet d'avenant (*annexe 2 : projet d'avenant*) à la convention ADS. Le coût de la prestation complémentaire s'élève à 120,00€ par acte instruit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ° De valider le projet d'avenant présenté ;
- ° D'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires.

2013-50 – 09-06 / Motion AMF relative au PLUI :

Madame le Maire propose au vote du Conseil Municipal la motion suivante :

Considérant que, le 17 septembre 2013, l'Assemblée nationale a adopté - en première lecture - l'article 63 du projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dit « ALUR ») qui transfère de plein droit la compétence de la réalisation des plans locaux d'urbanisme (PLU) aux communautés d'agglomération et de communes,

Considérant que ce dispositif, s'il était adopté, obligerait les communes à renoncer à la gestion du plan local d'urbanisme avec lequel elles gèrent l'aménagement du territoire, pour servir au mieux l'intérêt de leurs administrés,

Considérant qu'il s'agit là de la poursuite d'un processus de réduction et de dégradation progressif des compétences et de la libre-administration de la commune

Considérant que si les maires sont favorables à une coopération volontaire dans l'ensemble des domaines de compétences, ils s'opposent fermement à tout transfert qui aurait un caractère obligatoire.

Exprime son opposition totale au transfert automatique de la compétence de la réalisation des plans locaux d'urbanisme (PLU), documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale, aux communautés d'agglomération et de communes,

Demande la suppression pure et simple de l'article 63 du projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dit « ALUR »),

Demande par conséquent à la représentation nationale, députés et sénateurs, d'adopter un amendement dans le cadre du projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, visant à la suppression de son article 63,

Demande aux députés et sénateurs du département de soutenir, au sein de leur groupe et par leur vote, cette demande de l'association des maires de l'Hérault.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ° De s'associer à la motion présentée.

2013-51 – 07-22 / Subvention : école primaire Jules Ferry :

Vu la demande de l'école Jules Ferry, en date du 27 septembre 2013, relative aux financements des projets suivants :

- ° La classe de CM1/CM2 (de Frédérique de CADOLLE) propose de partir 5 jours en classe de neige aux Angles durant le mois de janvier, pour un coût estimatif de 8640,00€ soit 320€ par enfant (27 élèves concernés).
- ° Les classes de CP/CE1 (Marjorie REYNARD) et CE1 (Sophie SARRAN) propose de partir 3 jours en classe découverte-mer à Valras durant le mois de mai, pour un coût estimé de 7650,00€, soit 150€ par enfant (51 enfants concernés).

Madame le Maire propose de cofinancer les projets présentés et d'attribuer 20€ par enfant et par jour à l'occasion des classes découvertes :

- soit 2 700€ pour la classe de neige
- soit 3 060€ pour la classe de mer

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ° De valider les projets pédagogiques présentés pour l'année scolaire 2013/2014 ;

° D'octroyer une subvention à hauteur de 20€ par élève participant et jour de classe découverte.

QUESTIONS DIVERSES :

Madame le Maire présente au Conseil les conclusions de la réunion de l'Association des Maires de l'Hérault qui s'est tenue le samedi 12 octobre 2013.

Madame le Maire conseille au Conseil, à l'audience et d'une façon générale à l'ensemble des citoyens, de conserver un esprit critique quant aux publications, écrits et sites internet mesurant ou comparant l'action des collectivités territoriales . En effet, ces informations ne sont pas nécessairement objectives et ne sont pas toujours dénuées d'a priori idéologiques ou politiques.

L'ordre du jour étant épuisé, le public n'ayant aucune question, Madame le Maire lève la séance à 20h15